

COMMUNE D'ISOLACCIO DI FIUMORBO (Haute-Corse)

SELARL Mes Marie-Anne PIERI & Jean-Mathieu NICOLAI

Notaires associés

Résidence TADDEI Bastien BP 37

20270 ALERIA

Tél : 04.95.57.03.76 / Fax : 04.95.57.03.90.

Email : pieri-nicolai.aleria@20050.notaires.fr

AVIS DE TITRE DE PROPRIETE

DATE DE L'ACTE : 3 juin 2026

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Me Marie-Anne PIERI, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la Loi du 6 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaire de la prescription : Mr Antoine Joseph PALANDRI, dit « Tony », dt à GHISONACCIA (20240) route de la mer ldt Balconcello, né à ISOLACCIO-DI-FIUMORBO (20243) le 17 janvier 1954, veuf de Mme Muriel Pascale Eliane CONGRAS et non remarié.

DESIGNATION DES BIENS

COMMUNE D'ISOLACCIO DI FIUMORBO (HC) :

Deux parcelles de terre cadastrées :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	1318	Filitello	00 ha 63 a 40 ca
B	1844	Filitello	00 ha 47 a 86 ca

Précision étant ici faite que la parcelle cadastrée section B n°1844 supporte une construction en ruine, ladite parcelle est issue de la parcelle B 1317.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescriptive acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur le site internet du Conseil Régional des Notaires de Corse, sur le site internet de la Préfecture et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS
Me Marie-Anne PIERI